

Présents : Elus :

Gilles BAIX, Grégory BASIN, Yannick BOIREAUD, Emilie DOHRMANN, Jérôme FALLETTI, Chantal GIORDA, Fabien GRILLOT, Samira KISSOUM, Sandrine MAZZUCA, Karine POIROT, Jean-Yves ROUIT

Habitants de la commune :

Laurent BALAS, Jean-Michel BUSSCHAERT, CHRISTIN Claude, Jérôme GRANIER, Jacky GRAPELOUX, Pierre LACROIX, Gérard MEGEL, Paul PARIS, Josette RAMBAUD, Michel SAINT PIERRE, Jean-Paul SILVESTRE, Mickael TOURNIER, Aurore OUDOT

Gilbert Madelon (directeur de l'environnement et de l'aménagement)

Excusés : Françoise VAN WETTER, Morvarid VINCENT, Pauline DI NICOLANTONIO

Ordre du jour :

Travaux :

- WC école élémentaire Féjaz
- Menuiseries école du Vallon Fleuri

Urbanisme :

- ZAC : présentation du plan de composition
- Modification N°5 de PLUi : présentation des modifications sur la commune

Voirie :

- Aménagement de la Rue du Nivolet
- Aménagement du carrefour au pied du collège de la Villette

Environnement :

- Photovoltaïque groupe scolaire Féjaz et autoconsommation

Energie :

- Etudes OTEIS et chauffage mairie

OBJET

TRAVAUX

Rénovation des sanitaires école de Féjaz :

- La rénovation des sanitaires a été programmée en raison de leur vétusté.
- Le marché est ouvert aux entreprises du 20 janvier 2025 au 20 février 2025
- Début des travaux prévu pour le printemps 2025
- En fonction des plans de charge des entreprises, ces travaux pourront s'effectuer au printemps 2025, et/ou à l'été 2025.

Présentation en annexe des plans des travaux.

Menuiseries et désamiantage école de Vallon-Fleuri :

- Début des travaux de désamiantage à l'été 2025 par l'entreprise REMILLON

- Début des travaux des travaux de menuiseries à l'été 2025 par l'entreprise GROSFILLEX. Changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle et du Préau. Uniquement les portes pour les 2 autres îlots.

URBANISME :

ZAC VALMAR

Présentation du plan guide :

L'objectif est de s'inscrire dans le maillage territorial c'est-à-dire se rattacher à l'armature paysagère depuis le centre-ville.

Modification du principe de fonctionnement du stationnement : le règlement du PLUi ne permet plus de creuser à plus de 2 mètres en sous-sol car trop proche des nappes phréatiques, le plan guide propose donc des parkings émergents réversibles ou des parkings semi-enterrés.

Lignes fortes du plan guide :

- Création d'un grand parc,
- Création d'espaces publics complémentaires, pour diversifier les expériences de parcours piéton,
- Renforcer la continuité urbaine sur la Rue de la Concorde,
- Requalifier la Rue Richelieu aux dimensions des nouveaux usages (bus, piétons, vélos),
- Répartition en 4 secteurs constructifs, 41 890m² de surface constructible contre plus de 46 000 m² sur l'ancien plan guide.

Questions complémentaires :

Remarque : *Est-ce-que le parc urbain aura également un usage scolaire ?*

Réponse : Les écoles et notamment celle du Pré Hibou pourront utiliser ce parc, ce point a été évoqué dans le cahier des charges de ce parc.

Remarque : *Il y aura-t-il assez de commerces pour les habitants au vu de la population qui augmente ?*

Réponse : Les commerces étaient principalement prévus sur la 1^{ère} phase de la ZAC, et il reste encore 4 locaux commerciaux vacants.

Remarque : *Un atelier de concertation élu/ habitants est-il prévu ?*

Réponse : Non, car il y a déjà eu 2 ateliers de concertation concernant l'espace public et l'habitat, les échanges se feront donc en interne avec les architectes

Remarque : *Quel délai pour libérer les terrains du collège ?*

Réponse : Le planning du département indique une livraison du nouveau collège pour 2030.

Modification N°5 de PLUi : présentation des modifications sur la commune :

Changement de secteur urbain Rue Gay Lussac : passage de UGd à UGi1,
Extension de l'OAP de la Plantaz sur un secteur complémentaire,
Modification de zonage de la zone économique du Roc noir,
Projet de déplacement du camping de l'aérodrome

Cette modification a fait l'objet d'une concertation préalable à l'automne 2024 et une enquête publique est prévue au mois de Mai 2025.

VOIRIES :

Aménagement de la Rue du Nivolet :

- Création d'un aménagement dans l'esprit d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB).
- La rue du Nivolet est découpée en 3 zones d'estimation financière pour financer les travaux
1^{ère} zone : 80 000€ TTC, 2nd zone : 50 000€ TTC, 3^{ème} zone : 65 000€

La commune pourra se rapprocher de Grand Chambéry pour une éventuelle participation financière concernant la partie cyclable.

Carrefour collège de la Vilette :

- Les travaux seront réalisés en plusieurs phases : carrefour + arrêt bus par Grand Chambéry et accès modes doux au collège par la commune.
- Les travaux de la 1^o phase sont espérés pour le 2^o semestre 2025.

ENVIRONNEMENT :

Installation photovoltaïque :

- Installation de panneaux solaire sur le groupe scolaire de Féjaz
- Production de 157 464 kWh par an en moyenne sur 20 ans
- Autoconsommation collective répartie sur 8 bâtiments communaux dont le groupe scolaire de Féjaz

ENERGIE :

- Etude thermodynamique réalisée sur les 3 bâtiments liés à la Mairie de la Ravoire
- Remise d'un rapport fin janvier 2025
- Propositions de rénovation de la production de chaleur : globalement ou par bâtiments

Prochaine réunion de la commission

Vous recevrez votre invitation par mail

Une information sera donnée sur page Facebook et sur le site internet de la mairie

Emilie DOHRMANN



Adjointe déléguée au Développement Urbain, aux Mobilités et à l'Environnement